Image not found or type unknown

Comment récupérer ma part de caution

Par **emma30**, le **02/06/2014** à **12:16**

bonjour,
j'ai habité avec mon ex pendant 2 ans dans une maison, on ne vit plus ensemble depuis quelques mois, et on ne vit plus dans cette maison. Je suis partie la première et mon ex est partit 2 mois après moi.
Je viens d'apprendre que le propriétaire à rendu la totalité de la caution (800euros)peu de temps après le départ de mon ex.
J'ai envoyé des tas de mail à mon ex pour qu'il me donne ma part de caution (400 euros) mais j'ai aucune réponse depuis 2 mois.
Même si il est partit après moi, je pense avoir le droit de récupérer la moitié de ma caution.
Que dois-je faire?
merci d'avance

Par **janus2fr**, le **02/06/2014** à **13:31**

Bonjour,
Avez-vous une preuve du versement de ce dépot de garantie ? Pouvez-vous prouver que vous en avez versé la moitié ? Si oui, il va être possible de demander le remboursement à votre ex devant la justice.

Par **emma30**, le **02/06/2014** à **13:45**

j'ai payé la totalité de la caution en meme temps que le 1er loyé,j'ai fais un cheque, puis mon ex m'a remboursé la moitié.
la justice? cela risque de me couter cher non?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés